



CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

QUÉBEC

Le 21 mars 1997

*Madame Nancy Leblond
1565, Van Honne
App. 9
Outremont (Québec)
H2V 1L6*

Madame Leblond,

Le Lieutenant-gouverneur du Québec a bien reçu votre lettre du 24 janvier dernier, par laquelle vous lui expliquez votre situation. Vous voudrez bien nous excuser pour le délai d'attente à vous répondre.

Croyez bien que l'honorable Lise Thibault est très sensibilisée aux problèmes que vous avez à affronter suite à ce malheureux incident. C'est pourquoi, une intervention est faite auprès de monsieur Pierre Comtois, directeur général des Affaires publiques du Québec et du Contentieux, General Motors.

Je vous prie d'agréer, madame Leblond, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef de cabinet

*Jean-François Provençal
Lieutenant-colonel*



Québec, le 21 mai 1997

LE PRÉSIDENT-
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Jean-François Provençal
Lieutenant-colonel
Cabinet du Lieutenant-gouverneur
1050, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A1

Objet : Réclamation no 731 8439-035
M^{me} Nancy Leblond
Accident du 18 décembre 1995

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 23 avril dernier concernant le dossier de M^{me} Nancy Leblond. J'ai demandé à M. François Roy, chef du service de l'Indemnisation-Est, de procéder à une nouvelle étude du dossier.

Cette vérification a permis de confirmer qu'il s'agit d'un accident couvert par la Loi sur l'assurance automobile. Il a également été constaté que le montant versé pour compenser les séquelles permanentes devrait être réévalué à la hausse.

Cependant, M^{me} Leblond a demandé la révision de la décision portant sur les séquelles et le dossier est actuellement à la Direction de la révision. M. Roy s'est entendu avec l'agente de révision afin qu'elle entreprenne une démarche auprès de M^o Marc-André Gravel, avocat de M^{me} Leblond, en vue de régler le dossier. Si ce dernier n'accepte pas la proposition qui lui est présentée, le processus de révision suivra son cours et une audition aura lieu ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN-YVES GAGNON

JYG/jl